



## Colocation, allocations familiales, aah

Par **georges**, le **28/08/2010** à **14:56**

Bonjour,

J'aimerais savoir si, percevant l'AAH, je pourrai continuer de la percevoir en emménageant dans un logement avec une amie qui travaille mais perçoit une aide sociale de la MSA calculée en fonction de ses revenus trimestriels, c'est à dire savoir si le montant de l'AAH peut être modifié en fonction des revenus de ma colocataire, je veux bien préciser que nous ne formons pas un couple.

Merci de votre réponse et bien à Vous.